

PROMEA caisse de compensation

Baslerstrasse 60, 8048 Zurich
www.promea.ch

Communiqué de presse du 31.10.2025

Redistribution du produit de la taxe sur le CO2 pour 2025

Redistribution 2025 prévue seulement en 2026 !

Les caisses de compensation redistribuent habituellement le produit de la taxe sur le CO2 aux entreprises avant le 30 septembre de l'année de perception respective.

La redistribution pour 2025 sera reportée à 2026 en raison des modifications de la loi sur le CO2. Selon l'Office fédéral de l'environnement OFEV, la redistribution pour 2025 aura donc lieu en 2026 en même temps que la redistribution pour 2026. La masse salariale AC1 de 2024 sert de base pour la redistribution 2025 et 2026.

[Voir également notre communiqué du 17 septembre 2025 dans PROMEA actualités 03/2025.](#)

Liens utiles

- promea.ch

Informations complémentaires

Anna Beck

Directrice caisse de compensation

anna.beck@promea.ch

Numéro direct +41 44 738 53 62